



Consolidation avec séquelle indemnisable AT

Par **ambre31**, le **08/07/2014 à 19:53**

bonjour, j'ai eu un accident de trajet en rentrant de mon travail en février. Depuis ce jour je suis en accident de travail et ce matin le médecin conseil de la SS m'a dit que mon état sera consolider a partir du 27juillet sachant que mon arret va jusqu'au 31 juillet. Elle m'a dit que mon état est consolider mais avec des sequelles indemnissables. Je vais devoir voir le medecin du travail qui lui va juger si je suis inapte à mon poste ou pas.
Savez vous de combien sera et jusqu'a quand j'aurais cette indemnisation?
Pensez-vous que je peux faire une demande de aah?
merci d'avance pour vos réponses. [smile3]

Par **moisse**, le **09/07/2014 à 08:42**

Bonjour,
Vous devez de toute urgence organiser une pré-visite de reprise auprès du médecin du travail, avant la reprise effective.

Par **ambre31**, le **09/07/2014 à 12:29**

bonjour merci moisse pour votre réponse. Mon employeur ma dit que il ne pouvait pas prendre rdv chez le medecin du travail tant que je ne lui ai pas ammené le certiicat final de consolidation. Le probleme c'est que je suis en arret de travail jusqu'au 31 juillet et je serai consolider a partir du 27 juillet. De toute façon je reprends pas le travail tant que j'ai pas vu le medecin du travail car je suis incapable de reprendre mon poste. (agent d'entretien des batiments communaux) Je pense que mon employeur est entrain de me la faire à l'envers.

Par **moisse**, le **09/07/2014** à **19:39**

Que nenni,rnVotre employeur évoque la visite de reprise, mais ignore que vous devez obligatoirement passer une pré-visite de reprise pendant votre arrêt de travail, dans les 2 à 3 semaines qui précèdent la reprise.

Par **ambre31**, le **09/07/2014** à **23:19**

bonjour merci moisse pour votre réponse. Mon employeur ma dit que il ne pouvait pas prendre rdv chez le medecin du travail tant que je ne lui ai pas amener le certiicat final de consolidation. Le probleme c'est que je suis en arret de travail jusqu'au 31 juillet et je serai consolider a partir du 27 juillet. De toute façon je reprends pas le travail tant que j'ai pas vu le medecin du travail car je suis incapable de reprendre mon poste. (agent d'entretien des batiments communaux) Je pense que mon employeur est entrain de me la faire à l'envers.

Par **ambre31**, le **09/07/2014** à **23:21**

oui je pense. Je vais lui dire. Merci pour votre réponse.